

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2024

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 59

présenté par

M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 44 de Mme Colboc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et les représentants des écoles privées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à supprimer la mention des écoles privées dans les acteurs ciblés par la concertation sur le référentiel.

Il va de soit que cette concertation sera ouverte à tous les acteurs concernés compétents, inutile de préciser dans la loi la mention des écoles privées.